

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | | La couverture, le sommaire et les pages d'annonces
publicitaires sont manquantes.

Pagination continue. |

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC



L'apparition de la Médaille miraculeuse en 1830

Souhais de bonne année

... Nous prions nos abonnés d'agréer nos meilleurs souhaits, à
l'occasion de la nouvelle année.

N° 18—29 décembre 1891.

La Sainte Crèche

Cette précieuse relique est conservée à Rome, à Sainte-Marie-Majeure.

La Crèche, ou, pour être plus exact, les cinq morceaux de bois qui en restent, est enfermée dans un reliquaire en cristal de roche, ayant la forme d'un œuf énorme, couché horizontalement sur un support d'or et d'argent ciselé. Cet objet d'art mesure environ 0^m,50 de haut sur un mètre de long. Il est surmonté d'une statue en vermeil de l'Enfant Jésus dans un berceau ; à droite et à gauche, dans des manchons de cristal, on voit du foin de l'étable de Bethléem et des langes du divin Enfant. Ce magnifique reliquaire est un don de la duchesse de Villa-Hermosa.

Ces traverses de bois sont vermoulues et ont une teinte grisâtre, comme serait celle de morceaux de vieux oses saupoudrés de farine. Elles sont suspendues horizontalement dans l'ovale de cristal par des rubans d'argent.

Pendant tout le cours de l'année, la Sainte Crèche est enfermée dans une armoire dorée, située sur l'autel de la Confession de Sainte-Marie-Majeure.

Cette Confession, au-dessus de laquelle est le corps de l'apôtre saint Mathias dans une urne magnifique de porphyre, a été construite par Pie IX. La statue en marbre blanc de ce saint Pontife est au centre.

Le jour de Noël, l'insigne relique est exposée depuis les premières vêpres jusqu'au lendemain soir.

La fête de la Nativité se termine par une procession dans la basilique à laquelle préside un cardinal.

La Sainte Crèche y est portée par des Pénitents Blancs, au milieu d'une foule énorme ; on la dépose à la sacristie et, pendant toute la soirée, on est admis par petits groupes à aller la vénérer de près.

Elle fut rapportée de Bethléem en 642, lors de l'invasion musulmane, et déposée à Sainte-Marie-Majeure par le pape Théodore.

Circulaire au sujet du Théâtre de Québec

Archevêché de Québec, 14 décembre 1894.

Monsieur le curé,

Je me suis égaré fortement, dimanche dernier, à la Basilique, contre le Théâtre de Québec. Je l'ai dénoncé et réprouvé comme mauvais et désastreux, au point de vue moral, pour votre population. J'ai dit que j'accomplissais comme évêque, comme pasteur des âmes, un sérieux devoir de conscience en défendant de fréquenter ce théâtre, et que les fidèles avaient de leur côté un devoir à remplir, celui de s'abstenir d'y aller et d'y laisser aller leurs enfants. J'apprends que cette semaine encore on a joué certaine pièce tout à fait mauvaise.

Annoncez à vos paroissiens que la défense qui a été faite du haut de la chaire de la Basilique s'étend à tous les fidèles et qu'il leur est interdit sous peine de désobéissance grave, et par conséquent de faute grave, d'assister aux représentations de ce théâtre. Le salut des âmes qui me sont confiées et

dont je porte la responsabilité devant Dieu m'impose l'obligation de prendre les moyens les plus efficaces pour empêcher que le mal ne se propage davantage au sein de notre population.

Agréez, M. le curé, l'assurance de mon dévouement en Notre Seigneur.

† L.-N. Archevêque de Cyrène,
Administrateur.

Chronique de la "Semaine Religieuse"

Il n'est personne qui n'a entendu parler de la *Médaille miraculeuse*, vénérée dans le monde entier, depuis plus d'un demi-siècle.

En 1870, au cinquantenaire de cette apparition, Rome permit d'en célébrer solennellement le souvenir, mais, tout dernièrement, elle a voulu mettre, en quelque sorte, le sceau à ses faveurs. Par un décret en date du 23 juillet 1894, Léon XIII a accordé au supérieur général de la congrégation de Saint-Vincent de Paul, qu'une fête solennelle avec messe et office propres, sous le rite double de seconde classe, sera célébrée le 27 novembre, de chaque année, sous le titre de *Manifestation de l'Immaculée Vierge de la Médaille miraculeuse*.

Cette fête a été accordée seulement pour les deux familles religieuses de Saint-Vincent de Paul, mais il est dit dans l'office lui-même, qu'elle sera concédée à tous les diocèses et à toutes les communautés religieuses, qui en feront la demande.

Un indult accordé la faculté de dire la messe propre de la fête à tout prêtre qui célébrera, le 27 novembre, dans une chapelle ou oratoire des Filles de la Charité.

De plus, une indulgence plénière est accordée à tous les fidèles qui, ce jour-là, visiteront une église des missionnaires de Saint-Vincent de Paul ou des Filles de la Charité.

Avant longtemps, il est naturel de le présumer, cette fête sera célébrée dans tous les diocèses du monde catholique.

On sait que cette manifestation a eu lieu en France, le pays de prédilection de l'Immaculée-Conception. La sainte Vierge apparut à une jeune novice des Filles de la Charité, le 27 novembre 1830; dans leur chapelle de leur Maison-Mère, rue du Bac, à Paris, et elle lui ordonna de faire frapper la Médaille de l'Immaculée-Conception, telle qu'elle est aujourd'hui universellement répandue.

Zoé Labourg, dont nous donnerons prochainement la biographie, nommée plus tard sœur Catherine, était novice et n'avait que vingt-six ans lorsqu'elle fut favorisée de cette vision qu'elle raconte ainsi :

"Le 27 novembre 1830, qui était un samedi, et la veille du premier dimanche de l'Avent, à 5½ du soir, faisant l'oraison, je vis du côté droit du sanctuaire, la sainte Vierge auprès du tableau de saint Joseph; sa taille était moyenne et sa figure si belle qu'il me serait impossible d'en décrire la beauté. Elle était debout, vêtue d'une robe blanc-aurora, avec la forme qu'on appelle *à la vierge*, c'est-à-dire, montante et à manches plates. La tête était couverte d'un voile blanc qui descendait de chaque côté jusqu'aux pieds. Elle avait les

cheveux en bandeaux et, par-dessus une espèce de serre-tête garni d'une petite dentelle, posée à plat sur les cheveux. Sa figure était assez découverte, et les pieds reposaient sur un globe, ou mieux, une moitié de globe, du moins, je n'en vis que la moitié. Ses mains, élevées à la hauteur de la ceinture, tenaient d'une manière très aisée, un autre globe. Elle avait les yeux élevés vers le ciel et sa figure s'illumina pendant qu'elle offrait le globe à Notre Seigneur.

• Tout à coup ses doigts se sont remplis d'anneaux et de pierreries précieuses très belles.....les rayons qui en jaillissaient se reflétaient de tous côtés, ce qui l'enveloppait d'une telle clarté que l'on ne voyait plus ni ses pieds ni sa robe.

• Les pierreries étaient plus ou moins grosses et les rayons qui en sortaient étaient proportionnellement plus ou moins éclatants.

• Je ne saurais dire ce que j'éprouvai, ni tout ce que j'appris en si peu de temps.

• Comme j'étais occupée à la contempler, la sainte Vierge abaissa les yeux sur moi, et une voix me dit au fond du cœur ; *Ce globe que vous voyez représente le monde entier, et particulièrement la France et chaque personne en particulier.*

• Ici je ne sais pas exprimer ce que j'aperçus de la beauté et de l'éclat des rayons. Et la sainte Vierge ajouta : *Voilà le symbole des grâces que je répands sur les personnes qui me les demandent, me faisant entendre ainsi combien elle est généreuse envers les personnes qui la prient. Dans ce moment, j'étais ou je n'étais pas.....je ne sais.....je jouissais ! Il se forma alors autour de la sainte Vierge un tableau un peu ovale sur lequel on lisait, écrites en lettres d'or, ces paroles : O Marie conçue sans péché, priez pour nous, qui avons recours à vous.*

Puis une voix se fit entendre qui me dit : *Faites, faites frapper une médaille sur ce modèle ; les personnes qui la porteront indulgenciée recevront de grandes grâces, surtout en la portant au cou ; les grâces seront abondantes pour les personnes qui auront confiance.*

• A l'instant, dit la sœur, le tableau parut se retourner ; alors, elle vit au revers la lettre M surmontée d'une croix, ayant une barre à sa base, et, au-dessous du monogramme de Marie, les sacrés cœurs de Jésus et de Marie, le premier entouré d'une couronne d'épines, et, le second transpercé d'un glaive.

Cette première injonction, faite à une novice, ne fut pas mise à exécution immédiatement : le Père spirituel et les Supérieurs avaient trop de prudence pour se hasarder, et la novice trop d'humilité pour insister. Il fallut que la sainte Vierge répât ses ordres par deux et trois fois pour qu'on portât enfin la cause au jugement de Mgr de Quélen, qui approuva aussitôt la nouvelle médaille. On était déjà en juin 1832. Les grâces, les faveurs signalées, les conversions extraordinaires et les miracles ne tardèrent pas à ratifier l'approbation de l'Ordinaire, et la Médaille miraculeuse fit en peu de temps le tour du monde catholique.

Le fait miraculeux le plus extraordinaire est celui qui est rapporté à la seconde leçon du deuxième nocturne de l'office qui vient d'être approuvé par le Saint-Siège, et que beaucoup de nos lecteurs connaissent :

• Entre tous ces faits dignes de mémoire, il faut citer celui qui concerne Alphonse Ratisbonne, arrivé le 13 des calendes de février 1842, et qui est

confirmé par le témoignage authentique de l'autorité ecclésiastique. Alphonse était né à Strasbourg, de parents juifs ; il se rendait en Orient et s'était arrêté à Rome. Là, il lia amitié avec un homme de noble origine qui était passé de l'hérésie à la religion catholique ; ce dernier prenant en pitié le sort de son infortuné ami, s'efforçait par tous les moyens de l'amener à la vraie religion, mais ses paroles étaient sans résultat ; il obtint seulement que le juif portât suspendue à son cou la sainte Médaille de la Mère de Dieu. Pendant ce temps, on priait pour lui la Vierge Immaculée ; Marie ne fit pas longtemps attendre son secours. Alphonse était entré par hasard dans l'église de Saint-André, du quartier autrefois boisé appelé pour cela *delle Fratte*. Il était près de midi ; tout à coup il lui sembla que le temple s'obscurcissait, à l'exception de la chapelle de l'archange saint Michel, où éclatait une vive lumière. Saisi de crainte, il porta ses regards de ce côté : alors la Très Sainte Vierge lui apparut, le visage plein de douceur, et telle qu'on la représente sur la sainte médaille. La céleste vision change soudainement les dispositions d'Alphonse, il verse des larmes abondantes ; il reconnaît l'erreur du judaïsme ; la religion catholique, pour laquelle il n'avait jadis que de l'horreur, lui apparaît comme la religion véritable, et il l'embrasse de tout son cœur. S'étant fait instruire des dogmes chrétiens, après quelques jours, à la joie universelle des habitants de Rome, il fut purifié dans le saint baptême.

Un fait qui mérite d'être signalé, et c'est par là que nous finissons, la sœur Catherine fut loin de se prévaloir de tous ces prodiges qui lui devaient leur origine ; au contraire, elle se fit plus humble, plus obéissante que les autres filles de l'humble saint Vincent de Paul. C'est au point que, dans la maison où elle résidait, les Supérieurs seuls étaient dans le secret. A l'exception d'une sœur, Louise *Labouré*, elle aussi religieuse de Saint-Vincent de Paul, sa famille n'a su quelque chose qu'après sa mort, survenue le 31 décembre 1876, à Paris, à l'hospice d'Enghien, dans la 71^e année de son âge, et le 47^e de sa profession.

D. G.

Série de lettres sur une question palpitante d'intérêt

VINGT-QUATRIÈME LETTRE

Bien cher Alexandre,

Nous entrons maintenant dans l'étude du paganisme antique, afin de te démontrer que les merveilles sataniques mises au jour par M. Dr Bataille, ne sont que la reproduction, au sein des sociétés chrétiennes, des agissements de l'Esprit du mal partout où les hommes perdent la foi en un seul Dieu, maître absolu de toutes choses, rémunérateur de la vertu et vengeur de l'iniquité.

Voyons d'abord le tableau que fait la Sainte Ecriture de ce monde livré corps et âme à Satan devenu le dieu de l'humanité, depuis qu'elle s'est détournée de son principe et de sa fin dernière. Parlant des païens de tous les temps et de tous les pays, voici ce qu'elle en dit :

« Ou ils immolent leurs propres enfants, ou ils font en secret des sacrifices infâmes, ou ils célèbrent des veilles pleines d'une brutalité furieuse. De là vient qu'ils ne gardent plus aucune honnêteté, ni dans leur vie, ni dans leur mariage; mais l'un tue l'autre par envie, ou l'outrage par l'adultère. Tout est dans la confusion, le sang, le meurtre, le vol, la tromperie, la corruption, l'infidélité, le tumulte, le parjure, le trouble des gens de bien: l'oubli de Dieu, l'impureté des âmes, l'incertitude de la naissance, l'inconstance des mariages, et les dissolutions de l'adultère, et l'impudicité. Car le culte des idoles abominables est la cause, le principe et la fin de tous les maux. » (1)

Par culte des idoles l'Écriture entend parler généralement du culte de tout ce qui n'est pas Dieu, c'est-à-dire le culte de la créature, quelle qu'elle soit. Ainsi, le grand Apôtre taxe d'idolâtrie la fornication et l'impudicité, qui constituent le culte de la chair, ainsi que l'avarice, culte des biens de ce monde. (2) Ailleurs, il parle avec larmes de ceux qui font un dieu de leur ventre. (3) Les idoles de chair, de bois, de pierre, d'argent, ou d'or, ne sont donc, en définitive, que les représentations des diverses passions de l'homme qui les préfère au service de son Créateur. Et si les idoles des païens, anciens ou modernes, n'eussent pas autorisé tous les vices, jamais l'homme n'eût été assez stupide pour fléchir le genou devant elles et leur offrir des sacrifices. Mais qu'elles sont chères à l'homme devenu semblable à la bête privée de raison, (4) les statues d'un Jupiter adultère, d'une Vénus impudique, d'un Mercure voleur, d'un Bacchus ivrogne, et de toutes ces autres divinités païennes qui, par leurs exemples, autorisent tous les vices!

Pendant, la tendance de l'homme qui s'éloigne de Dieu, à se faire des dieux complaisants, ne suffisait pas pour entraîner l'humanité entière vers leurs autels; aussi le Diable y a suppléé en prenant possession de ces idoles pour leur communiquer une vie factice produisant, en temps opportun, des actions merveilleuses, signes évidents de la présence d'un être supérieur. Bien plus, pour la conduite générale des armées lancées à l'assaut de la Cité du bien, Satan ne s'est pas contenté de ces intermédiaires; mais de tout temps il s'est manifesté d'une manière visible et sous mille formes diverses, ainsi qu'en témoignent une foule de saints personnages et, entre autres, saint Athanase, dont je me plais à citer ici les paroles, parce que bientôt il nous sera donné d'en apprécier la justesse :

« Autrefois, dit-il, les démons trompaient les hommes en prenant différentes formes; et, se tenant au bord des fontaines et des fleuves, dans les bois et sur les rochers, ils surprenaient par leurs prestiges les mortels insensés. »

(1) Sap. XIV, 23.

(2) Ephes. V, 5.

(3) Philip. III, 19.

(4) Ps. XLVIII, 13.

Je répète qu'il n'a jamais cessé complètement d'en agir de la sorte. Seulement, dans les âges de foi, quand la masse du peuple chrétien employait les armes que l'Eglise met aux mains de ses enfants pour se défendre contre les attaques de ce lion rugissant qui rôde sans cesse autour d'eux pour les dévorer, sa puissance était singulièrement amoindrie; mais depuis que la république chrétienne s'est éprise d'admiration pour la belle antiquité, c'est-à-dire pour cette antiquité païenne où les neuf dixièmes de la population gémissaient sous le joug d'un esclavage vraiment diabolique, et le reste croupissait dans une corruption telle que ses philosophes et ses poètes les plus admirés décrivent des scènes de mœurs qu'une plume chrétienne se refuse à les traduire en langue vulgaire; depuis lors, dis-je, l'enfer a vu ses forces croître en raison directe des défaillances de la foi, toujours suivies de la corruption des mœurs.

Mais n'anticipons pas sur la narration des prestiges diaboliques, et voyons d'abord comment Satan s'y est pris pour fonder l'empire romain, au point de vue politique et religieux; car ce fut, dans les temps anciens, son chef-d'œuvre pour asservir l'humanité, en l'entraînant au pied de ses autels.

Je commencerai par te faire lire le jugement qu'un éloquent apologiste chrétien du III^e siècle, Minutius Félix, a porté de la fondation de Rome, et du rôle qui lui a été dévolu sur l'humanité. Il peut se faire que cette page de l'histoire ancienne soit un peu à rebours de ce que tu en as lu jusqu'à cette heure. Voici :

« Les Romains, dites-vous, se sont acquis moins de gloire encore par leur valeur que par leur religion et leur piété. Ah! certes, ils nous ont laissé de grandes marques de leur religion et de leur justice, depuis le commencement de leur empire. N'est-ce pas le crime qui les a rassemblés, qui les a rendus terribles aux peuples circonvoisins qui leur a servi de rempart pour établir leur domination? Car c'était d'abord un asile de voleurs, d'assassins et de sacrilèges, et, afin que celui qui était le plus grand fut aussi le plus criminel, il tua son frère: voilà les premiers auspices de cette ville sainte.

« Aussitôt, contre le droit des gens, ils ravissent des filles déjà promises, des fiancées, quelques-unes même déjà mariées; ils les déshonorent; ensuite ils font la guerre à leurs pères, à ceux dont ils avaient épousé les filles, et répandent le sang de leurs alliés. Qu'elle impiété! quelle audace! Enfin, chasser ses voisins, piller leurs temples et leurs autels, détruire leurs villes, les emmener captifs, s'agrandir par les rapines et par la ruine des hommes, c'est la doctrine de Romulus et de ses successeurs; si bien que tout ce qu'ils tiennent, tout ce qu'ils adorent, tout ce qu'ils possèdent n'est que brigandage.

« Leurs temples ne sont bâtis que des dépouilles des peuples, du sac des villes, des débris des autels, du pillage des dieux, du meurtre des prêtres. Quelle impiété et quelle profanation de s'agenouiller devant des dieux qu'ils traient captifs en triomphe! Adorer ce qu'on a pris, n'est-ce pas consacrer

son larcin ? Autant de victoires, autant de crimes ; autant de trophées, autant de sacrilèges ! Et ce n'est pas par leur religion, mais par leur impiété qu'ils ont monté à ce haut faite de grandeur ; ce n'est pas pour avoir été pieux, mais pour avoir été méchants impunément. (5)

Pour tout homme qui a le sentiment de la justice, de l'honneur et du respect envers la divinité, ce tableau n'est pas trop chargé. Il faut avoir le sens moral bien émoussé pour porter un jugement favorable sur de pareilles monstruosité. Cependant, hélas ! quel est celui d'entre nous qui n'a pas lu des dithyrambes en l'honneur de ces héros, fondateurs et continuateurs de cette Cité du Diable, qui a fait périr des millions de martyrs, de tout âge, de tout sexe et de toute condition, en haine de la vérité et de la vertu ?

Déjà il est facile de voir quel Esprit inspirait, dirigeait cette politique, dont les exemples n'ont été que trop suivis, même en ce dix-neuvième siècle, si bruyamment acclamé comme le siècle des lumières par excellence. Et la cause principale de ses errements, ne saurais-tu pas la deviner ? J'attends ta réponse.

Au revoir.

P. P.

BIBLIOGRAPHIE

Reçu *The illustrated catholic family annual* pour 1895. Nos remerciements. S'adresser à la « Catholic school book Co., New-York, » pour se procurer cette intéressante et utile brochure de 144 pages.

Le Cœur et le Trésor

Seigneur, vous avez dit vous-même
 Cette parole vraiment d'or :
 Quel que soit le trésor qu'on aime,
 Le cœur est avec le trésor !
 Aux pieds de la divine hostie,
 J'ai compris ce mot du Seigneur :
 Mon trésor, c'est l'Eucharistie,
 C'est donc aussi là qu'est mon cœur !

Mon trésor, serait-ce l'idole
 Qu'on appelle l'argent ou l'or ?
 Que ronge le ver, ou qu'on vole ?
 Non : ce n'est pas là mon trésor.
 L'or de la richesse infinie
 Seul a pour moi de la valeur ;
 Mon trésor, c'est l'Eucharistie ;
 C'est donc aussi là qu'est mon cœur !

(5) Octav., c. XXIV.

Mon trésor, est-ce le feuillage
 Qui m'abrite sous son-réseau ?
 Non : le bosquet et son ombrage
 N'est que le trésor de l'oiseau !...
 Moi, j'aime mieux l'ombre bénie
 Du tabernacle du Seigneur !
 Mon trésor, c'est l'Eucharistie :
 C'est donc aussi là qu'est mon cœur !.....

Ou serait-ce l'eau qui serpente
 Sur l'herbe autour de la maison ?
 Non, l'eau qui coule dans sa pente,
 N'est que le trésor du gazon.....
 Coulez sur moi, source de vie,
 Source féconde du Sauveur !...
 Mon trésor, c'est l'Eucharistie :
 C'est donc aussi là qu'est mon cœur !.....

Que puis-je vouloir sur la terre,
 Que puis-je désirer au ciel ?
 Tout mon ciel est dans ce mystère,
 Mon univers est à l'autel !...
 Jésus est mon unique envie,
 Puisque seul il fait mon bonheur.
 Mon trésor, c'est l'Eucharistie :
 C'est donc aussi là qu'est mon cœur ! ..

L'autel est la divine école
 Où s'éclaire et grandit ma foi :
 Je m'y nourris de la parole
 Qui fait aimer la sainte loi.
 J'apprends la douce modestie,
 L'humble charité, la ferveur.
 Mon trésor, c'est l'Eucharistie ;
 C'est donc aussi là qu'est mon cœur !

Heureux celui qui vous contemple
 Au tabernacle nuit et jour !
 Mais, quand je m'éloigne du temple,
 J'y demeure avec mon amour.....
 De moi la meilleure partie
 Ne saurait vous quitter, Seigneur :.....
 Mon trésor, c'est l'Eucharistie :
 C'est donc aussi là qu'est mon cœur !.....

MGR DE LA BOUILLERIE.

(Extrait de l'ALMANACH DE L'ESPÉRANCE, organe de l'ŒUVRE EXPIATOIRE, 1895.)

 Les Proverbes de Salomon

Chacun aime son sentiment quand il l'a dit, et il le soutient avec force : mais ce qu'on doit estimer est la parole dite à propos, et non pas celle qui est soutenue avec chaleur, (XV, 23).

Celui qui rejette la correction méprise son âme et néglige sa perfection ; mais celui qui se rend aux réprimandes possède et chérit son cœur, (XV, 32).

 Almanach Populaire

Le *Petit Almanach Populaire*, par Jean des Erables, que vient de publier la « Maison de la Bonne Presse, » est sans contredit un des meilleurs almanachs de l'année. On y trouve : Le calendrier pour 1895, l'étude hautement appréciée du Docteur X., sur l'*Abus des Alcools*, des anecdotes, et un grand nombre d'illustrations.

Un exemplaire, 5 centins ; 30 exemplaires, \$1.00 ; 100 exemplaires, \$3.00. VENDU AU PROFIT DE *La Croix du Canada*.

Le *Grand Almanach Populaire*, 1 copie, 10 centins ; 15 copies, \$1.00 ; 100 copies, \$6.00.

Adresse : 33, rue Gabriel, Montréal.

 Théologie populaire

Pourquoi donne-t-on un parrain et une marraine à celui que l'on baptise ?

— On donne un parrain et une marraine à celui que l'on baptise, afin qu'ils promettent en son nom ce qu'il promettrait lui-même s'il avait l'usage de raison.

Il n'est point nécessaire de donner un parrain et une marraine dans le baptême privé ; mais seulement dans le baptême solennel. On peut être le parrain ou la marraine d'un enfant sans être présent au baptême, pourvu qu'une autre personne tienne l'enfant sur les fonts baptismaux et réponde en notre nom aux questions auxquelles le parrain et la marraine sont tenus de répondre. C'est ce qu'on appelle être parrain ou marraine par procuration ou par un représentant ; et, dans ce cas, le véritable parrain n'est pas celui qui tient l'enfant sur les fonts baptismaux, mais celui qui, à la demande des parents, a consenti à être le parrain.

Le parrain et la marraine, de même que ceux qui administrent le baptême dans le cas de nécessité, contractent, non pas entre eux, mais avec l'enfant et ses père et mère, une parenté spirituelle qui est un empêchement dirimant de mariage. Ainsi, le parrain ou la marraine ne peuvent contracter mariage avec l'enfant ou avec son père et sa mère, sans avoir auparavant obtenu une dispense, c'est-à-dire la permission de l'Église accordée par le Pape ou par l'Évêque.

Ne peuvent être parrain ou marraine : 1° Ceux qui ne sont pas catholiques, parce qu'ils sont incapables d'enseigner à l'enfant les vérités de la religion catholique s'ils les ignorent eux-mêmes; 2° Ceux qui mènent publiquement une vie scandaleuse; car ils ne peuvent donner le bon exemple à leur filleul, ni lui enseigner à être bon chrétien, s'ils sont eux-mêmes des pécheurs publics; 3° Ceux qui sont dans l'ignorance de leur religion et incapables, par conséquent, de remplir les obligations qu'ils contractent en servant de parrain ou de marraine. Les parents ne devraient donc jamais choisir pour parrains de leurs enfants que de bons chrétiens, des catholiques pratiquants, qui vivent de la vie de la foi, qui seront un exemple pour leurs filleuls, et ne sont pas seulement des catholiques de nom.

Quelles sont les obligations du parrain et de la marraine?

—Les obligations du parrain et de la marraine sont : 1° d'instruire l'enfant de ses devoirs religieux si les parents le négligent ou viennent à mourir; 2° de veiller, s'il est nécessaire, à ce qu'il accomplisse les promesses de son baptême.

Cette obligation est très importante, et tous ceux qui la contractent devaient être fidèles à la remplir consciencieusement.

D. G.

La fréquentation des écoles non catholiques

Les parents qui permettent à leurs enfants de fréquenter des écoles non catholiques, ne peuvent être absous si, une fois avertis, ils tiennent la même ligne de conduite.

Cependant, si à raison de quelque circonstance de lieu ou de temps, cela paraît nécessaire, et qu'il n'y ait aucun danger de perversion, la permission de l'évêque est néanmoins absolument requise. (1)

Soit par oubli ou autrement, ce point de discipline n'est pas observé en certains endroits.

(1) Voir décret XX du V^e Concile de Québec.

CONSULTATION

Quand il y a impossibilité de se mettre à genoux pour l'*Angelus*, peut-on gagner l'indulgence attachée à la récitation de cette prière ?

R. Oui, si l'on est légitimement empêché. De plus, la récitation du verset et de l'oraison n'est pas requise pour gagner les indulgences, et ceux qui ne savent pas l'*Angelus* peuvent gagner la même indulgence en récitant cinq *Ave Maria*. (Décret du 3 avril 1884).

SCAPULAIRES

On confectionne quelque fois les scapulaires avec des étoffes de feutre, c'est-à-dire non tissées. Quand même ces étoffes seraient en laine, les scapulaires ainsi confectionnés sont absolument invalides ; on ne peut employer pour les scapulaires de toutes les couleurs que du drap de laine, c'est-à-dire de l'étoffe tissée. (Décret 18 août 1868.)

Il est permis d'orner un peu le tissu de laine, d'y broder une croix, etc. Il n'est même pas nécessaire que la matière qui sert à ces ornements soit de laine ni de même couleur que le scapulaire, pourvu que ces ornements ne s'étendent point. L'image de la sainte Vierge qui y est souvent appliquée, n'est point nécessaire bien qu'il soit louable de l'y placer.

A travers le monde des nouvelles

Québec.—Les Quarante-Heures auront lieu à Saint-Odilon, le 30 ; au monastère des Sœurs Missionnaires de Marie, le 1 ; à Saint-Joseph de Lévis, le 5 ; à Saint-Augustin, le 4. — Le procès O'Dell-Gregory est en train de devenir légendaire, et de nature à faire bien comprendre pourquoi l'Eglise défend les mariages mixtes. — Si la charge de Mgr McQuaid contre Mgr Ireland est conforme aux faits, les admirateurs de ce dernier doivent être mal à l'aise. Il est à désirer, toutefois, que le dénouement de cet incident se passe à huis-clos.

Rome.—Adriano Lemmi a écrit une lettre de protestation au Patriote de Bruxelles. Il se prétend lésé comme neige des accusations portées contre lui. Ce vieux farceur perd son temps. — L'Encyclique aux Orientaux est terminée et sera publiée sous peu. — L'évêque d'Australie demande la création de nouveaux diocèses. — Léon XIII a nommé une commission chargée de préparer le Concile que tiendraient bientôt les évêques de l'Amérique du Sud.

France.—M. Clément Jannet, savant de premier ordre et catholique éminent, est décédé à l'âge de 50 ans. M. Duruy, ancien ministre de l'Instruction publique est mort à l'âge de 83 ans. Ce qu'il a fait de mieux pendant toute sa vie, a été de se convertir au moment de mourir. Il a été le promoteur du funeste mouvement de laïcisation scolaire couronné par la République actuelle, mais qui, là-haut, ne doit pas être coté très haut. Mentionnons encore M F De Lesseps, qui est mort trop vieux. Le scandale du Panama avait joliment rapetissé le bonhomme. Bien qu'il ne fut pas sans valeur, il est certain que sa réputation était fort surfaite.